

Objet	Commission SCoT
Date	26/01/2022 – 17h30
Personnes présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Maurice LAUGIER, Président - Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT - Audrey BOUFFIE, cheffe de projet SCoT - Patrice GOYER, PLANÈD – EcvoVia, Directeur d'études - Sandra PINATEL, PLANÈD, chef de projet - Marcel DALMAS (Saint Jacques) - Serge PRATO (Saint-André les Alpes) - COSTE Marcelle (Braux) - Claude CAMILLERI (Castellet les Sausses) - Philippe RIGAULT (Annot) - Michèle BIZOT GASTALDI (La Palud sur Verdon) - Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-haute) - Thierry COLLOMP (Saint Julien du Verdon) - Sébastien RISOLI (Chaudon-Norante) - Anabel ONCINA (Val de Chalvagne) - Yvan LAUTARD (Méailles) - Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE (Peyroules) - Jean MAZZOLI (Annot) - Claude ROUSTANC (Ubraye) - Richard BRARD (Barrême)
Personnes absentes excusées	<ul style="list-style-type: none"> - Philippe BIANCO (Allos) - Josée COLLE (Beauvezer) - Olivier DODRUMEZ (Chaudon-Norante) - Hervé BOUFRD ROUPE (Clumanc) - Baptiste GAGLIO (Demandolx) - Lucas GUIBERT (Entrevaux) - Damien ROBUTTE (Méailles) - Maxime AUDIBERT (Rougon) - DAGONNEAU Frank (Sausses) - Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas) - Sandra MAUREL (Tartonne) - Bruno BICHON (Thorame Basse)
Personnes absentes	<ul style="list-style-type: none"> - Claude CAUVIN (Allons) - Fabien LORENZI (Allons) - Maxime LANTELME (Allos) - Pascal DOL (Angles) - Thérèse PONROUCH (Beauvezer) - Gérard COLLOMP (Blieux) - SCHELOTTO Jean-Louis (Braux) - Bernard LIPERINI (Castellane) - Philippe MARANGES (Castellane) - Sandra LEPLEUX (Castellane) - Thierry VIALE (Clumanc)

- Magali SURLE GIRIEUD (Colmars-les-alpes)
- LAUGIER Joël (La Garde)
- STEVENARD Geoffrey (Saint Pierre)
- Gilles DURAND (Senez)
- JANIN Monique (Thorame Basse)
- PETTRACHI Christophe (Thorame Haute)
- REY Christophe (Ubraye)
- ROUX Laurent (Villars-Colmars)

Note : diaporama joint au présent relevé de conclusions.

Validation du CR de la précédente commission

Le compte rendu de la commission SCOT du 25 novembre, sur les enjeux issus du diagnostic est validé à l'unanimité.

Présentation

Cette commission SCoT est la première de la phase d'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) qui va se dérouler au cours du 1^{er} semestre 2022. Celle-ci va être rythmée par des commissions SCoT mensuelles afin de permettre aux élus d'identifier ce qu'ils souhaitent pour le territoire et les façons de décliner ces idées, notamment en matière d'aménagement à travers le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Pour cette commission dédiée à la prospective, différents points sont présentés :

- Dynamique démographique
- Evolution de la taille moyenne des ménages
- Évolution de l'emploi
- Lien et suite logique entre emploi / population / logement et les impacts selon les ménages accueillis, les emplois développés

En termes de prospective, des éléments de cadrage sont rappelés : projections OMPHALE de l'INSEE, perspective de croissance du SRADDET.

Il est rappelé que les chiffres donnés par le SRADDET ne vont pas s'appliquer en tant que tel : il s'agit d'une aide au territoire pour se positionner en cohérence et en équilibre avec l'ensemble des autres territoires régionaux.

Pour se positionner sur l'ambition de développement, plusieurs notions doivent être approchées et débattues : accueil de nouveaux habitants et typologies de ménage (personnes âgées, jeunes, jeunes actif, ménages constitués...)

Ces ambitions ont un impact sur le nombre de logements à produire : entre 39 et 53 logements par an en fonction des hypothèses présentées (cf. PPT joint).

Cependant, la filière de la construction est un vrai sujet sur le territoire qui est confronté à de réelles difficultés pour avoir des entreprises et de la main d'œuvre disponibles rapidement.

Echanges avec les membres de la commission

Objectif : Recueillir le souhait des élus, pour rédiger des premiers éléments du PAS et du DOO.

Démographie

Faut-il poursuivre les tendances récentes ?

- Il est rappelé que les documents locaux d'urbanisme devront être compatibles avec les objectifs du SCoT. C'est un cadre au sein duquel les objectifs peuvent être moduler.
- **Poursuivre les tendances serait un minima**
- Le SCOT étant le cadre de futurs documents locaux d'urbanisme, il est nécessaire de **viser l'ambition démographique la plus haute pour limiter les contraintes ensuite**. Compte tenu des difficultés identifiées localement, si certains objectifs seront difficiles à atteindre ils donneront cependant un cap de développement.
- Pour les communes structurantes de la CCAPV, envisager une tendance haussière et pour les plus petites : a minima maintenir la croissance démographique actuelle (+0.59 %/an).
- A l'avenir, « contrer » l'effet de vieillissement en ayant une ambition plus importante de croissance démographique afin **d'assurer le renouvellement de la population**
- L'accueil de la population génère **des besoins de logement avec un enjeu de remobilisation des logements vacants** : vraie réponse pour accueillir en limitant la consommation d'espace et la production de logements. Mais en ayant conscience que ce type de logement ne peut pas accueillir de « grandes familles » et ne correspond pas tout le temps aux attentes des nouveaux arrivants.

Taille moyenne des ménages : accueillir de nouveaux habitants, oui mais qui ?

- Selon les ménages accueillis, il ne faudra pas produire le même type de logement
- Comment traiter **le vieillissement de la population** ?
 - o L'objectif est de contenir le vieillissement de la population et non de se focaliser seulement sur les personnes âgées. Il y a donc un enjeu de renouvellement de la population.
 - o Il faudra envisager des réponses pour des personnes âgées qui ne pourront pas se maintenir dans le logement familial. Bien que cette situation ne soit pas majoritaire sur le territoire, il faut aborder la question.
- **Pour l'accueil des personnes âgées**
 - o Les structures médicales ne sont pas suffisantes sur le territoire.

- Les ménages les plus âgés (75 – 80 ans), non originaires du territoire de la CCAPV repartent du territoire par manque d'offre de santé (pas d'infirmier à domicile, peu de généraliste, pas de spécialiste...)
 - Des besoins de réhabilitation / amélioration des logements pour répondre aux besoins des personnes âgées.
- **Accueil de familles et d'actifs** : souhait d'un SCoT, donne un cadre qui nécessitera ensuite une animation et des actions
- Constat que les grands logements familiaux occupés par les personnes âgées, quand ils ne sont plus là, sont réinvestis par des familles avec des enfants.
- **Comment accueillir les habitants quand on n'a plus de disponibilités foncières** compte tenu des contraintes de la loi Montagne notamment ?
- Définir un SCoT, va donner le lien avec les documents locaux d'urbanisme et les Permis de Construire in fine
 - Il y a un enjeu fort de **réinvestir les logements vacants** mais qui à ce jour ne sont pas toujours les logements recherchés par les familles. Travailler sur la mutation des logements / plusieurs logements. La réhabilitation du parc existant induit des coûts et des besoins en main d'œuvre non négligeables.

Les conditions de l'accueil de nouveaux ménages

- Les nouveaux arrivants sont soucieux de l'offre de services : école, santé, numérique.
- Il y a aussi une nécessité d'adapter l'offre de logement aux demandes actuelles des ménages.
- Le dispositif Petites Villes de Demain va permettre d'intervenir en ce sens, notamment à travers des projets de territoire.

Question : Que se passe-t-il si les objectifs du SCoT ne sont pas respectés ?

- *RIEN !*
- *Il est important de justifier les choix dans le document.*
- *Les services de l'Etat seront vigilants à ce que le SCoT n'affiche pas une croissance démographique trop forte ou un besoin en logement trop élevé, afin de ne pas faire « un chèque en blanc » dans le cadre du SCoT en termes de production de logements et de consommation d'espace*
- *Pour rappel, une procédure de révision, à 6 ans, permettra de réajuster les objectifs du SCoT*

Economie

Perspectives de développement des emplois par secteurs d'activité :

- **Agriculture** :
 - Être plus ambitieux

- Constat d'une petite dynamique de reprise, avec des jeunes agriculteurs qui ont besoin de moins d'espace.
- Il faut donc prévoir plus d'emplois dans le secteur.
- **Industrie :**
 - Chiffre surprenant, à vérifier.
- **Construction :**
 - Besoin d'être plus ambitieux, réel manque sur le territoire.
 - Élément important car les ambitions du territoire vont nécessiter une augmentation d'emplois dans ce secteur d'activité.
- **Commerces, transports, services :**
 - Dans les perspectives de développement et plus largement le projet, **réaffirmer le tourisme**, son impact en termes d'économie (vers un tourisme 4 saisons) et de fonctionnement du territoire (impact de la saisonnalité sur le territoire)
- **Administration, enseignement, santé :**
 - Manque d'offres de formation sur le territoire - des jeunes qui peinent à accéder à la formation car ils doivent sortir du territoire, notamment vers Digne-les-Bains et n'en n'ont pas les moyens compte tenu des coûts afférents à la mobilité.

Ces hypothèses auront aussi une incidence sur les espaces nécessaires dans les ZAE et dans le tissu urbain.

Le SCoT pourra influencer sur ces ambitions en :

- Développant des zones d'activités.
- En accompagnant les artisans pour les aider à répondre aux Appels d'Offres.
- Proposer des formations en lien avec les métiers de la construction sur le territoire.
- Mettant en avant les projets de territoires liés au dispositif Petites Villes de Demain (PVD).

Concernant le chômage, il pourrait être envisager de **réduire le taux de chômage**. Sachant que ce taux de chômage (13%) est à mettre en lien avec la saisonnalité du territoire. En effet, une partie des chômeurs travaillent une partie de l'année dans des secteurs touristiques.

- Le développement du tourisme 4 saisons pourrait aider à réduire le taux de chômage.
- Il faut aussi s'occuper de l'autre partie non liée aux emplois saisonniers.